

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 25 mars 2024 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Manon Bougie et Esther Fortin ainsi que messieurs les conseillers Tom Redmond, Serge Thomassin, Jean Perron, Renaud Fortier, Olivier Duval et Jean-Pierre Fortier.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire Claude Morin.

Sont aussi présents monsieur Claude Poulin directeur général et M^e Isabelle Beaulieu notaire, greffière et directrice du Secrétariat général et greffe.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

CONSULTATION PUBLIQUE :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR UNE PARTIE DU LOT 2 995 023 (LOT 6 606 491 PROJETÉ) SITUÉE SUR LA 1^{RE} AVENUE

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué la demande de dérogation mineure pour une partie du lot 2 995 023 (lot 6 606 491 projeté) située sur la 1^{re} Avenue qui vise à autoriser l'implantation du bâtiment à un minimum de 3,04 m de la ligne avant alors que la marge prescrite dans la zone CC-301 est de 8 m. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

CONSTAT DU QUORUM.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 35.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N^o 24-13949

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par la greffière

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière en ajoutant les items suivants :

- 7.20 Approbation de 2 rapports de Transport Autonomie Beauce-Etchemins.
- 7.21 Acceptation d'une entente avec le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin dans le cadre de travaux qui seront réalisés à l'école les Petits-Castors.
- 8.3 Liste des dépenses de recherche et de soutien des conseillers 2023.
- 8.4 Rapport d'activités de la trésorière au conseil municipal.

Et en retirant l'item suivant :

- 7.14 Regroupement de l'Office d'habitation des Appalaches, de l'Office municipal d'habitation du Granit, de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière, de l'Office municipal d'habitation du Sud de Lotbinière, de l'Office municipal d'habitation du Nord de Lotbinière et de l'Office régional d'habitation de la Nouvelle-Beauce.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N° 24-13950

Séance ordinaire du 11 mars 2024

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2024 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que la greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2024 soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière.

ADOPTÉE

PROJET DE RÈGLEMENT :

RÉSOLUTION N° 24-13951

Adoption du second projet de Règlement numéro 911-2024

ATTENDU : que la greffière résume le second projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet du **Règlement numéro 911-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'augmenter le nombre d'étages permis du côté est du boulevard Lacroix, entre la 135^e Rue et la 136^e Rue**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du second projet du **Règlement numéro 911-2024** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DE PROJETS DE RÈGLEMENTS ET AVIS DE MOTION :

Je, Renaud Fortier, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 911-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'augmenter le nombre d'étages permis du côté est du boulevard Lacroix, entre la 135^e Rue et la 136^e Rue**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

Je, Esther Fortin, conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 912-2024 concernant la division du**

territoire de la municipalité en 8 districts électoraux. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

ADOPTION DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N° 24-13952

Adoption du Règlement numéro 907-2024

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée ainsi que les modifications apportées;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 26 février 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 907-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour autoriser une éolienne domestique dans la zone PB-314, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 907-2024 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13953

Adoption du Règlement numéro 908-2024

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 26 février 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 908-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'agrandir une zone commerciale dans la 127e Rue près du parc Rodrigue, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 908-2024 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13954

Adoption du Règlement numéro 909-2024

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 26 février 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 909-2024** amendant le **Règlement de zonage numéro 150-2005** afin d'inclure une propriété située dans la 15^e Rue dans la zone commerciale adjacente, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 909-2024** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉOLUTIONS :

RÉSOLUTIONS NO 24-13955

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale adjointe et suppléante, trésorière et directrice du Service des finances en date du 14 mars 2024, dans lequel elle recommande le paiement des comptes au montant de 2 066 915,37 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE la directrice du Service des finances et trésorière, Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes au montant total de 2 066 915,37 \$ couvrant la période du 1^{er} mars 2024 au 14 mars 2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13956

Adjudication du contrat pour la tonte des pelouses pour le Service des loisirs et de la culture – parcs et terrains, secteur est pour les saisons 2024, 2025 et 2026

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission publique, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
LES PELOUSES DE BEAUCE INC.	161 094,29 \$
SERVICE À DOMICILE DE BEAUCE INC.	175 413,78 \$
GROUPE FERTI (FERTIBEAUCE INC.)	207 220,17 \$
ENTREPRISE RWG INC.	207 632,64 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **LES PELOUSES DE BEAUCE INC.**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **LES PELOUSES DE BEAUCE INC.** le contrat pour la tonte des pelouses pour le Service des loisirs et de la culture – parcs et terrains, secteur est pour les saisons 2024, 2025 et 2026 pour un montant total de **161 094,29 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit financé à même le budget de fonctionnement pour chacune de ces années.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13957

Adjudication du contrat pour la tonte des pelouses pour le Service des loisirs et de la culture – parcs et terrains, secteur ouest pour les saisons 2024, 2025 et 2026

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission publique, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
LES PELOUSES DE BEAUCE INC.	123 985,36 \$
SERVICE À DOMICILE DE BEAUCE INC.	167 380,23 \$
GROUPE FERTI (FERTIBEAUCE INC.)	167 523,00 \$
ENTREPRISE RWG INC.	179 778,78 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **LES PELOUSES DE BEAUCE INC.;**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **LES PELOUSES DE BEAUCE INC.** le contrat pour la tonte des pelouses pour le Service des loisirs et de la culture – parcs et terrains, secteur ouest pour les saisons 2024, 2025 et 2026 pour un montant total de **123 985,36 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit financé à même le budget de fonctionnement pour chacune de ces années.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13958

Adjudication du contrat pour le réaménagement de l'hôtel de ville de Saint-Georges (cour municipale)

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission publique, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
RÉNOVAM INC.	3 564 219,25 \$
CONSTRUCTION JL GROLEAU INC.	3 722 890,50 \$
LES CONSTRUCTIONS GBM INC.	3 747 900,00 \$
ACTION ESTIMATION INC.	3 900 476,29 \$
LES CONSTRUCTIONS BINET INC.	3 965 372,78 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **RÉNOVAM INC.;**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **RÉNOVAM INC.** le contrat pour le réaménagement de l'hôtel de ville de Saint-Georges (cour municipale) pour un montant total de **3 564 219,25 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit financé à même le fonds réservé des grands projets (Règlement numéro 802-2021) et une partie par les tiers comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13959

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande de produits sanitaires et pluviaux pour une période de 12 mois

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission publique, la Ville a reçu la soumission suivante :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
LES ENTREPRISES R. DROUIN LTÉE	144 369,50 \$

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **LES ENTREPRISES R. DROUIN LTÉE** le contrat **pour la fourniture sur demande de produits sanitaires et pluviaux pour une période de 12 mois** débutant le 15 avril 2024 pour un montant total de **144 369,50 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13960

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande de matériel de signalisation

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 5 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
MARTECH SIGNALISATION INC.	40 182,15 \$
SIGNEL SERVICES INC.	40 839,82 \$
SIGNALISATION DE L'ESTRIE INC.	47 813,33 \$
S-PACE SIGNALÉTIQUE INC.	53 697,46 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et la plus avantageuse d'accepter est celle de **MARTECH SIGNALISATION INC.;**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **MARTECH SIGNALISATION INC.** le contrat **pour la fourniture sur demande de matériel de signalisation, pour une période de 12 mois** débutant le 15 avril 2024 **pour un montant total de 40 182,15 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13961

Acceptation des critères d'évaluation pour la fourniture de services professionnels pour le contrôle de la qualité par un laboratoire d'essai pour une période d'un an

ATTENDU : que la *Loi sur les cités et villes* oblige les municipalités à procéder par appel d'offres pour retenir certains services professionnels;

ATTENDU : que cet appel d'offres doit contenir des critères d'évaluation, ainsi qu'une pondération associée à chaque critère;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la Division de l'approvisionnement à faire une soumission publique pour la fourniture de services professionnels pour le contrôle de la qualité par un laboratoire d'essai pour une période d'un an présentant les critères d'évaluation suivants :

- | | |
|--|-----------|
| 1. Description de la société : | 25 points |
| 2. Expérience du chargé de projet : | 30 points |
| 3. Compétence et satisfaction de l'équipe proposée : | 30 points |
| 4. Assurance qualité : | 5 points |
| 5. Biens livrables et facturation : | 5 points |
| 6. Adresse de service : | 5 points |

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13962

Mandat à Maheux-Mercier pour l'entretien des œuvres d'art 2024

ATTENDU : l'offre de service déposée par l'entreprise Maheux-Mercier pour l'entretien des œuvres d'art;

ATTENDU : que cette entreprise nous a remis un rapport détaillant les travaux à exécuter pour maintenir les œuvres d'art en bonne condition;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'entreprise Maheux-Mercier à procéder à l'entretien des œuvres d'art, le tout pour un montant de 57 987,64 \$ incluant toutes les taxes applicables.

QUE le tout soit financé à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13963

Versement d'une aide financière à Beauce Art L'International de sculptures pour l'édition 2024 et les festivités du 10^e Anniversaire

ATTENDU : que la MRC de Beauce-Sartigan a déposé un Plan d'action au ministère de la Culture et des Communications pour l'Entente de développement culturel 2024 de la MRC;

ATTENDU : que le projet *Tourbillon fantasmagorique* de Beauce Art est inscrit au plan d'action;

ATTENDU : que 2024 sera la 10^e et dernière année de Beauce-Art;

ATTENDU : que, de concert avec la Ville, Beauce Art souhaite organiser plusieurs activités culturelles s'étendant sur les 3 semaines du Symposium;

ATTENDU : que Beauce Art demande à la Ville une contribution financière pour le Symposium et les festivités du 10^e anniversaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil soit partenaire à l'Entente de développement culturel 2024 de la MRC de Beauce-Sartigan pour le projet de Beauce Art.

QUE ce conseil autorise le versement d'une aide financière de 85 000 \$ incluant toutes les taxes si applicables, à Beauce Art, L'International de sculptures pour son édition 2024.

QUE ce conseil autorise le versement d'une aide financière de 60 000 \$ incluant toutes les taxes si applicables dans le cadre de l'Entente de développement culturel 2024 de la MRC avec le ministère pour les festivités de la 10^e et dernière édition de Beauce Art.

QUE la somme de 145 000 \$ incluant toutes les taxes si applicables soit financée à même le budget de fonctionnement.

QUE cette résolution remplace la résolution numéro 23-13714 adoptée à la séance du 23 octobre 2023.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^o 24-13964

Versement d'une aide financière au Carrefour Jeunesse Emploi

ATTENDU : que le Carrefour Jeunesse Emploi demande une aide financière pour la mise en place et l'acquisition d'équipements pour le projet du Café du Mille-Lieux;

ATTENDU : les pouvoirs conférés à la municipalité par la *Loi sur les compétences municipales*;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil octroie au Carrefour Jeunesse Emploi une aide financière de 75 000 \$ incluant toutes les taxes si applicables répartie sur 5 ans pour le projet d'aménagement et d'opération du Café du Mille-Lieux.

QUE le tout soit financé à même le budget de fonctionnement pour chacune de ces années.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^o 24-13965

Demande de partenariat par East Coast Pro Tour

ATTENDU : la demande de partenariat par East Coast Pro Tour pour la tenue du tournoi Classique Desjardins de Saint-Georges – Édition 2024;

ATTENDU : les pouvoirs conférés à la municipalité par la *Loi sur les compétences municipales*;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit autorisé le versement d'une aide financière à East Coast Pro Tour au montant de 15 000 \$ pour la tenue du tournoi Classique Desjardins de Saint-Georges les 6, 7 et 8 juin 2024 au Club de Golf St-Georges.

QUE la somme de 15 000 \$ plus toutes les taxes applicables soit financée à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13966

Dépôt du dossier d'évaluation technique et engagement de la Ville de Saint-Georges dans le cadre de la Finale des Jeux du Québec – Été 2027

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges a signifié à SPORTSQUÉBEC son intérêt à recevoir sur son territoire, la Finale des Jeux du Québec – Été 2027 aux termes de la résolution numéro 23-13706 adoptée lors de la séance du conseil le 23 octobre 2023;

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges doit, pour faire suite au dépôt de sa candidature, déposer un dossier d'évaluation technique à SPORTSQUÉBEC qui détaille les sites sportifs et non sportifs ainsi que les améliorations nécessaires aux infrastructures afin de correspondre aux normes exigées, notamment pour chacune des disciplines sportives;

ATTENDU : que des ajustements et des ajouts aux infrastructures de la Ville seront nécessaires, plus particulièrement l'aménagement de terrains de volleyball de plage au coût approximatif de 434 000 \$, la construction et l'aménagement d'une piste de BMX au coût approximatif de 809 000 \$ ainsi que la climatisation des glaces Manac et Canam au coût approximatif de 1 658 054 \$;

ATTENDU : qu'il est convenu que le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin soit en charge d'effectuer les travaux de resurfacement qui permettront de rendre la piste d'athlétisme conforme pour un coût approximatif de 1 300 000 \$;

ATTENDU : qu'une subvention d'environ 5 000 000 \$ sera attribuée à l'organisation hôte de la Finale des Jeux du Québec – Été 2027 par SPORTSQUÉBEC permettant ces ajustements;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Saint-Georges autorise Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture, à déposer le dossier d'évaluation technique à SPORTSQUÉBEC qui détaille les sites sportifs et non sportifs ainsi que les améliorations nécessaires aux infrastructures afin de correspondre aux normes exigées par chacune des disciplines sportives pour la Finale des Jeux du Québec – Été 2027.

QUE la Ville de Saint-Georges réserve une somme nécessaire à la mise aux normes de la piste d'athlétisme par le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin, à même l'enveloppe de la subvention d'environ 5 000 000 \$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13967

Demande de dérogation mineure pour une partie du lot 2 995 023 (lot 6 606 491 projeté) situé sur la 1^{re} Avenue

ATTENDU : que suite à la démolition du 11270, 1^{re} Avenue, les propriétaires souhaitent reconstruire un bâtiment commercial de 2 étages;

ATTENDU : que ce projet prévoit une implantation de bâtiment à 3,04 m de la ligne avant alors que la marge prescrite dans la zone CC-301 est de 8 m;

ATTENDU : qu'une partie du bâtiment démoli était implanté à moins de 2m de la ligne avant ;

ATTENDU : que ce projet nécessite une dérogation mineure et qu'il respecte les conditions et critères prévus au *Règlement numéro 831-2022 concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme*;

ATTENDU : la recommandation du comité consultatif d'urbanisme concernant cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU : que, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la greffière a fait publier un avis le 28 février 2024 dans le journal L'Éclaireur Progrès;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accorde la dérogation mineure suivante pour une partie du lot 2 995 023 (lot 6 606 491 projeté) situé sur la 1^{re} Avenue :

- Autoriser l'implantation du bâtiment à un minimum de 3,04 m de la ligne avant alors que la marge prescrite dans la zone CC-301 est de 8 m.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13968

Cession d'une partie de la 155^e Rue et des travaux d'infrastructures par Gestion Martin Jacques inc.

ATTENDU : l'acceptation provisoire des ouvrages signée en date du 19 avril 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la cession par Gestion Martin Jacques inc. de l'immeuble connu et désigné comme étant les lots numéros **SIX MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE CINQ CENT SOIXANTE-SEPT (6 587 567)** et **SIX MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE CINQ CENT SOIXANTE-SIX (6 587 566)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, étant une partie de la 155^e Rue ainsi que tous les travaux d'infrastructures s'y trouvant, le tout conformément au projet de contrat préparé par M^e Béatrice Rodrigue, notaire.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

QUE cette résolution remplace la résolution numéro 23-13596 adoptée à la séance du 17 juillet 2023.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13969

Cession d'une servitude de passage en faveur de Placements Lacroix-Dutil inc.

ATTENDU : que nous avons reçu une demande pour la cession d'une servitude de passage sur une partie des lots 3 628 393, 6 572 883 et 6 296 249 appartenant à la Ville, en faveur du lot 3 628 394 appartenant à Placements Lacroix-Dutil inc.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la cession d'une servitude en faveur du lot **TROIS MILLIONS SIX CENT VINGT-HUIT MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE (3 628 394)** appartenant à Placements Lacroix-Dutil inc. sur les lots **TROIS MILLIONS SIX CENT VINGT-HUIT MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-TREIZE (3 628 393)**, **SIX MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-TROIS (6 572 883)** et **SIX MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE DEUX CENT QUARANTE-NEUF (6 296 249)** du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Beauce, le tout conformément au projet de contrat préparé par Me Béatrice Rodrigue, notaire.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13970

Location d'un terrain à l'aéroport à M. Luc Giroux

ATTENDU : que M. Steeve Bilodeau a procédé à la vente de son hangar situé à l'aéroport sur le terrain numéro 85 à M. Luc Giroux;

ATTENDU : qu'il a été convenu de signer un nouveau bail avec M. Luc Giroux suite au transfert de propriété du hangar;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil confirme la vente du hangar par M. Steeve Bilodeau à M. Luc Giroux et la signature d'un nouveau bail avec M. Luc Giroux sur le terrain numéro 85 à l'aéroport de Saint-Georges le tout conformément au projet de bail.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13971

Nomination d'un comité de sélection pour le poste d'analyste informatique pour le Service de l'informatique

ATTENDU : le besoin de nommer un comité de sélection pour pourvoir le poste d'analyste informatique pour le Service de l'informatique;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil nomme M. Thomas Veilleux, directeur du Service de l'informatique, Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale adjointe et suppléante, trésorière et directrice du Service des finances, Mme Magalie Plourde,

directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques ainsi que monsieur le conseiller Tom Redmond sur le comité de sélection pour le poste d'analyste informatique pour le Service de l'informatique.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13972

Embauche d'une brigadière scolaire remplaçante

ATTENDU : le besoin d'embaucher une personne à titre de brigadière scolaire remplaçante;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de Mme Marie-Claire Anctil;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de Mme Marie-Claire Anctil à titre de brigadière scolaire remplaçante selon la structure salariale des employés temporaires non syndiqués, et ce, à compter du 27 mars 2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13973

Approbation de 2 rapports de Transport Autonomie Beauce-Etchemins

ATTENDU : que Transport Autonomie Beauce-Etchemins doit fournir 2 rapports au Ministère des Transports et de la Mobilité durable;

ATTENDU : que ces rapports doivent être approuvés par la Ville;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil approuve le rapport final PAUTC attestant les pertes de revenus subies et les dépenses découlant de la pandémie de COVID 19 ainsi que le rapport final des pertes de recettes tarifaires et d'achalandage subies en 2023 par rapport à l'année de référence 2019 dans le cadre de l'aide ponctuelle annoncée au budget 2023-2024 pour soutenir la relance du transport collectif en 2023.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13974

Acceptation d'une entente avec le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin dans le cadre de travaux qui seront réalisés à l'école les Petits-Castors

ATTENDU : que le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin doit réaliser des travaux à l'école les Petits-Castors du 25 mars au 26 août 2024;

ATTENDU : que lors de ces travaux, le stationnement de l'école les Petits-Castors ne pourra répondre aux besoins des parents utilisateurs du service de garde ni aux besoins des membres du personnel de l'école;

ATTENDU : qu'il y a donc lieu de mettre à la disposition du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin des espaces de stationnement et de signer une entente à cet effet;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la signature d'une entente avec le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin afin de mettre à leur disposition des espaces de stationnement durant les travaux qui seront réalisés à l'école les Petits-Castors, le tout conformément au projet d'entente présenté.

QUE M. Claude Poulin, directeur général, soit autorisé, pour et au nom de la Municipalité, à signer tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT POUR L'APPROBATION DU RÈGLEMENT 906-2024

La greffière dépose le certificat émis suite à la procédure d'enregistrement pour l'approbation du Règlement numéro 906-2024 autorisant des travaux pour la réfection des services municipaux dans la 22^e Rue du boulevard Dionne à la 8^e Avenue et dans la 16^e Rue du boulevard Dionne à la 8^e Avenue au montant total de 4 274 250 \$ et un emprunt du même montant certifiant qu'aucune personne habile à voter ne s'est enregistrée et que la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 2 ÉTUDIANTS JOURNALIERS AUX RÉSEAUX-VOIRIE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Un rapport d'embauche de 2 étudiants journaliers aux réseaux-voirie pour une période variant du 6 mai 2024 au 2 septembre 2024 pour le Service des travaux publics est déposé au conseil.

LISTE DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN DES CONSEILLERS 2023.

La liste des dépenses de recherche et de soutien des conseillers pour l'année 2023 est déposée au conseil.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA TRÉSORIÈRE AU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport d'activités de la trésorière pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 est déposé au conseil.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

QUESTIONS DU PUBLIC

M. David Gagnon demande quels sont les coûts pour la Ville reliés au déménagement de l'évènement Expo Habitat Beauce au parc technologique. Monsieur le maire Claude Morin invite M. Gagnon à donner ses coordonnées au directeur général et une confirmation des coûts pourra lui être transmise.

M. Gagnon demande également quels sont les pertes financières pour la Ville alors que le Cool FM joue ses parties à Sainte-Marie plutôt qu'à Saint-Georges. Monsieur le maire Claude Morin mentionne qu'il n'y a aucune perte pour la Ville et pour ce qui est des pertes pour le Club, il invite M. Gagnon à transmettre sa demande à Cool FM.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 19 h 59, sur proposition de madame la conseillère Manon Bougie, appuyée par monsieur le conseiller Olivier Duval, la séance est levée.

CLAUDE MORIN
Maire

M^E ISABELLE BEAULIEU
Greffière
